



RALLYE DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

40^{ème} édition moderne - 4^{ème} édition historique

Samedi 05 et Dimanche 06 Avril 2025

- Règlement particulier moderne
- Règlement particulier VHC
- Annexe n°1 : Horaire/timing simplifié
- Annexe n°2 : Liens et QR Codes
- Bulletin d'engagement



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

EPREUVE MODERNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et Ouverture des engagements :	Jeudi 13 Février 2025
Clôture des engagements :	Lundi 24 Mars 2025 à 23h59
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 05 Avril 2025 de 08h30 à 18h30
	<i>La Boutonnière, Impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 05 Avril 2025 de 08h30 à 18h30
Vérifications administratives :	Samedi 05 Avril 2025 de 13h30 à 18h15
	<i>La Boutonnière, Impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
Vérifications techniques :	Samedi 05 Avril 2025 de 14h15 à 18h30
	<i>Place du 11 Novembre, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 05 Avril 2025 à 14h00
	<i>La Boutonnière, Impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 05 Avril 2025 à 17h00
	<i>La Boutonnière, Impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 05 Avril 2025 à 19h30
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 05 Avril 2025 à 19h30
Briefing de la Direction de course :	Samedi 05 Avril 2025 à 19h00
	<i>La Boutonnière, Impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
Départ de :	<i>La Boutonnière, Impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
Publication des résultats partiels :	Dimanche 06 Avril 2025 dès que possible
Arrivée à :	<i>La Boutonnière, Impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
Vérification finale :	<i>AV Concept Auto, 9 route de Neufchâtel, 76270 Mesnières-en-Bray</i>
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 06 Avril 2025 dès que possible
Remise des prix :	Dimanche 06 Avril 2025 lors du passage au podium d'arrivée
	<i>La Boutonnière, Impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
Tableau d'affichage physique :	<i>La Boutonnière, Impasse de la Boutonnière, 76270 Neufchâtel-en-Bray</i>
Tableau d'affichage dématérialisé :	voir Annexe 2 – QR Codes

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Val de Bresle organise le 40^{ème} Rallye Régional de Neufchâtel-en-Bray en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 19/12/2024 sous le numéro 5 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 33 en date du 30/12/2024.

Organisateur technique

Nom : Ecurie Brayonne Automobile
Président : François TRESO
Adresse-mail : ecuriebrayonneauto@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs

Président F. MAWDSLEY..... Licence n°1653
Commissaires Sportifs A. LARUE..... Licence n°19109
J. AUBERT. Licence n°245502

PC COURSE

Directeur de Course H. VERGNORY Licence n°7092
Adjoints à la Direction de course X. CALOIN Licence n°18045
C. ROJ Licence n°142485
L. VARANGLE Licence n°36384

Commissaires Techniques

Commissaire Technique responsable J. SALENNE. Licence n°18219
Commissaires Techniques adjoints C. BOGEMANS Licence n°44924
W. BLOT..... Licence n°236179
JL. AUBLE Licence n°4592
JL. BOURNEX..... Licence n°11351
F. BALLENGHIEN Licence n°5641
J. BONHOMME Licence n°165451

Commissaire Technique stagiaire

Epreuves-spéciales

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES JD. JOSSE Licence n°34725
S. DEUIL Licence n°113016
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES D. DENIS Licence n°162362
Stagiaires à la Direction de Course délégués aux ES E. COURTY Licence n°230808
Chronométrateurs A. AVENEL..... Licence n°205351
S. COUEDON Licence n°123698
C. COUEDON..... Licence n°228506
B. LE ROY Licence n°9337
J. LACHEVRE Licence n°194351
M. DEMINGUET Licence n°314702
F. CRESPIEN Licence n°137108
L. PESCE Licence n°214016

Chronométrateurs stagiaires

Fonctions diverses

DC Voiture Tricolore D. FOURNEAUX..... Licence n°7071
Officiel Voiture Damier C. BOUCHARD..... Licence n°35065
Chargés des relations avec les concurrents C. CHRISTEL Licence n°9367
M. GUENET Licence n°196276
Médecin chef H. GALLOIS Licence n°332301
Chargé des relations avec la presse N. THERIER
Classement R. VOISIN Licence n°211834

1.2P. ELIGIBILITE

Le 40^{ème} Rallye Régional de Neufchâtel-en-Bray compte pour :

- Coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 2
- Challenges de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2025
- Challenge de l'ASA Val de Bresle 2025
- Challenge EBA pour les membres 2025 de l'EBA

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement.

La liste des inscrits sera consultable sur le tableau d'affichage dématérialisé.

Il n'y aura pas d'heure de convocations aux vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 40^{ème} Rallye Régional de Neufchâtel-en-Bray doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant la date indiquée au paragraphe « Programme/Horaires », à l'adresse :

RallyGT - Rallye de Neufchâtel - 19 rue Hamelin - 27700 Les Andelys

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve historique est inférieur à 25, la liste des concurrents au rallye moderne sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter au maximum, 145 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur la zone industrielle Sainte RADEGONDE (suivant le carnet d'itinéraire).

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 40^{ème} Rallye Régional de Neufchâtel-en-Bray représente un parcours de 111,750 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,990 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 « *Bray Eawy* » d'une longueur de 7,350 km

ES 2/4/6 « *L'Acropole* » d'une longueur de 5,980 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe n°1 "Horaire/Timing".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées au paragraphe « *Programme/Horaires* ».

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

1/ Généralités

La remise des prix aura lieu au podium d'arrivée.

Est considéré « partant » tout équipage figurant sur la liste des admis à la course.

Les prix en chèque ne sont pas cumulables. Le concurrent sera alors doté du prix allant à son avantage.

Les prix en chèque seront adressés par voie postale sous cinq jours après l'épreuve.

2/ Classement général Scratch

Des prix en chèque seront distribués aux cinq premiers du classement général de l'épreuve :

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Montant	350 €	300 €	250 €	200 €	150 €

3/ Classement général scratch par classe

Les classes prises en compte seront celles de l'article 4.1 du règlement standard des rallyes 2024 établi par la F.F.S.A. en page 8 et 9.

Les classes suivantes seront regroupées :

R2J : R2J + FR2

Les 35 classes récompensées sont : A8W, Rally2/R5, Rally2 kit, A7S, Proto, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, FRC, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série

Les primes seront calculées en pourcentage, en fonction du nombre de partants. A partir de 100 partants, le pourcentage se figera à 100%.

Par exemple :

105 partants : 100% de la prime sera distribuée

90 partants : 90% de la prime sera distribuée

Et ainsi de suite...

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
De 1 à 3 équipages partants	145 €				
De 1 à 5 équipages partants	215 €	100 €	45 €		
De 1 à 10 équipages partants	245 €	120 €	60 €	40 €	
Plus de 10 équipages partants	320 €	180 €	145 €	90 €	60 €

4/ Classement pilote féminine

Place	1 ^{ère}	2 ^{ème}
Pilotes féminines	150 €	50 €

5/ Challenge N1

Prime de 100€ offerte par section au plus rapide des N1

- Prime section 1 = temps cumulé des ES1 et ES2 = 100€
- Prime section 2 = temps cumulé des ES3 et ES4 = 100€
- Prime section 3 = temps cumulé des ES5 et ES6 = 100€

Soit 300€ distribué sur la totalité du rallye

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

EPREUVE HISTORIQUE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Voir le règlement particulier moderne

Parution du règlement et Ouverture des engagements : **Jeudi 13 Février 2025**

Clôture des engagements : **Lundi 24 Mars 2025 à 23h59**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Val de Bresle organise le 4^{ème} Rallye Régional VHC « Jean-Luc Thérier » en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 19/12/2024 sous le numéro 5 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 33 en date du 30/12/2024.

Organisateur technique

Voir le règlement particulier moderne

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président	F. MAWDSLEY.....Licence n°1653
Commissaires Sportifs	A. LARUE.....Licence n°19109 J. AUBERT.....Licence n°245502
Directeur de Course VH	C. ROJLicence n°142485
Commissaire Technique responsable VH	F. BALLENGHIEN.....Licence n°5641
Médecin chef	Dc H. GALLOISLicence n°332301
Chargés des relations avec les concurrents	C. CHRISTELLicence n°9367 M. GUENET.....Licence n°196276

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4^{ème} Rallye Régional VHC « Jean-Luc Thérier » compte pour :

Coupe de France des Rallyes VHC 2025

Challenges de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2025

Challenge de l'ASA Val de Bresle 2025

Challenge EBA pour les membres 2025 de l'EBA

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement.

La liste des inscrits sera consultable sur le tableau d'affichage dématérialisé.

Il n'y aura pas d'heure de convocations aux vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4^{ème} Rallye Régional VHC « Jean-Luc Thérier » doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant la date indiquée au paragraphe « Programme/Horaires », à l'adresse :

RallyGT - Rallye de Neufchâtel - 19 rue Hamelin - 27700 Les Andelys

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 25 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve moderne est inférieur à 120, la liste des concurrents au rallye historique sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 145 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur la zone industrielle Sainte RADEGONDE (suivant le carnet d'itinéraire).

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 4^{ème} Rallye Régional VHC « Jean-Luc Thérier » représente un parcours de 111,750 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,990 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 « Bray Eawy » d'une longueur de 7,350 km

ES 2/4/6 « L'Acropole » d'une longueur de 5,980 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe n°1 "Horaire/Timing".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA. Les 3 premiers équipages des classement VHC, VCHJ et Classic recevront une coupe.

ANNEXE n°1 : ITINERAIRE-HORAIRE

L'itinéraire-horaire est basé sur le premier concurrent VH.

ETAPE 1 – DIMANCHE 06 AVRIL 2025					
SECTION 1					
CH 0	PODIUM				07h30
CH 0A	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	0,630		00h05	07h35
CH 0B	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h20	07h55
CH 1	AVANT ES 1	9,960		00h25	08h20
	ES 1	0,120	7,350	00h03	08h23
CH 2	AVANT ES 2	6,410		00h25	08h48
	ES 2	0,140	5,980	00h03	08h51
CH 2A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	5,970		00h25	09h16
SECTION 2					
CH 2B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h40	10h56
CH 2C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	0,630		00h05	11h01
CH 2D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h35	11h36
CH 3	AVANT ES 3	9,960		00h25	12h01
	ES 3	0,120	7,350	00h03	12h04
CH 4	AVANT ES 4	6,410		00h25	12h29
	ES 4	0,140	5,980	00h03	12h32
CH 4A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	5,970		00h25	12h57
SECTION 3					
CH 4B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h15	14h12
CH 4C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	0,630		00h05	14h17
CH 4D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h35	14h52
CH 5	AVANT ES 5	9,960		00h25	15h17
	ES 5	0,120	7,350	00h03	15h20
CH 6	AVANT ES 6	6,410		00h25	15h45
	ES 6	0,140	5,980	00h03	15h48
CH 6A	ENTREE EN PARC FERME FINAL	5,970		00h25	16h13

⇒ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH6A

EPREUVE MODERNE	EPREUVE VHC
Tableau d'affichage	Tableau d'affichage
 <p data-bbox="188 1016 804 1093">https://drive.google.com/drive/folders/1LApwJjCO_WYkx4lxx6TXghLlc03lqa_f?usp=sharing</p>	 <p data-bbox="829 1016 1445 1093">https://drive.google.com/drive/folders/1LApwJjCO_WYkx4lxx6TXghLlc03lqa_f?usp=sharing</p>
Direct	Direct
 <p data-bbox="320 1807 671 1843">https://rallygt.net/rrnf2025/</p>	 <p data-bbox="948 1807 1326 1843">https://rallygt.net/rrnfvh2025/</p>

40ème Rallye Régional Moderne de Neufchâtel-en-Bray - 05/06 Avril 2025

4ème Rallye Régional VHC de Neufchâtel-en-Bray - Jean-Luc Thérier - 05/06 Avril 2025

CADRE STRICTEMENT RESERVE A L'ORGANISATION

N° de course	Rang inscription	Date inscription	GROUPE	CLASSE	Date règlement	Mode règlement	Montant

	PILOTE	COPILOTE
Nom et prénom	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Lieu de naissance	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Sexe / Groupe sanguin	<input type="radio"/> Hom <input type="radio"/> Fem <input type="text"/>	<input type="radio"/> Hom <input type="radio"/> Fem <input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Code postal / Ville	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Téléphone portable	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse-mail	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Permis de conduire n°	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Délivré le	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Code ASA / n° Licence	<input type="text"/>	<input type="text"/>

VEHICULE

Marque	<input type="text"/>	Modèle	<input type="text"/>
Cylindrée	<input type="text"/>	Année	<input type="text"/>
Poids	<input type="text"/>	Turbo	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Groupe	<input type="text"/>	Classe	<input type="text"/>
Homologation n°	<input type="text"/>	Passeport n°	<input type="text"/>

- Les deux membres d'équipage déclarent sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire, ni de licence FFSA.
- Les deux membres d'équipage déclarent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve ainsi que de la Réglementation sur les Prescriptions Générales des Rallyes, telles qu'elles ont été établies par la FFSA.
- DOPAGE : Les deux membres d'équipage reconnaissent avoir pris connaissance de la Réglementation Anti-Dopage et se soumettront à tout contrôle de médecins accrédités.

Date limite de dépôt : **Lundi 24 MARS 2025 à 23h59**
 Tarif (* lire le règlement): **REGIONAL = 320€ VHC = 250 €**

Règlement à l'ordre de : **« Ecurie Brayonne Auto »**
 A retourner à : **RallyGT Rallye de Neufchâtel 19 rue Hamelin 27700 Les Andelys**
 Contact engagement : **Raphael VOISIN 06.51.77.62.54 rvoisin@rallygt.fr**

Fait le/à	Signature pilote	Signature copilote
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>